

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [timmonsj-cssdc-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/87fb27558eb9a7e82de2687f>

Date d'obtention : 2024-11-17 23:44:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode d'intervention est sécuritaire. Je peux l'utiliser selon un protocole clair en suivant les étapes (trousse). En l'appliquant rapidement et efficacement, les impacts négatifs sur les élèves concernés sont diminués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cet outil va me guider dans mes futures interventions et m'aidera à intervenir de manière adéquate. Au niveau légal, je me sentirai protégée. Je serai en mesure de protéger le ou les élèves concernés. Je vais pouvoir collecter les informations nécessaires légalement et les transmettre ensuite aux policiers au besoin.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ne dois pas regarder les images pornographiques contenues dans le cellulaire de l'élève. Je dois suivre les étapes indiquées dans la trousse SEXTO.